#### **SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 24 JANVIER 2022**

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité d'Adstock tenue le lundi 24 janvier 2022 à 19h00 par visioconférence, respectant ainsi les conditions décrétées pour la tenue de réunion pendant la crise sanitaire, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Marie-Claude Létourneau-Larose, Luce Bouley et Hélène St-Cyr et messieurs les conseillers Sylvain Jacques, Michel Rhéaume et Jean Roy, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal Binet.

La directrice générale et greffière-trésorière assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. Assiste également le directeur du service de l'urbanisme et de l'environnement et greffier-trésorier adjoint Jérôme Grondin.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue et déclare celle-ci ouverte.

- 1 Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption du règlement d'emprunt numéro 273-21 décrétant une dépense de 4 970 100 \$ et un emprunt de 4 970 100 \$ pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur diverses routes de la Municipalité dans le cadre du Volet Accélération du PAVL, sur le 7e Rang et sur la rue des Écureuils;
- Adoption du règlement d'emprunt numéro 276-22 décrétant une dépense 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils;
- Adoption du règlement numéro 277-22 amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec;
- 5 Projets déposés au Fonds régions et ruralité Volet 2 : appui municipal;
- 6 <u>Période de questions</u>;
- 7 <u>Levée de la séance</u>.

### 22-01-26 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# 22-01-27 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 273-21 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 4 970 100 \$ ET UN EMPRUNT DE 4 970 100 \$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE DRAINAGE SUR DIVERSES ROUTES DE LA MUNICIPALITÉ DANS LE CADRE DU VOLET ACCÉLÉRATION DU PAVL, SUR LE 7E RANG ET SUR LA RUE DES ÉCUREUILS

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par le conseiller Sylvain Jacques et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 17 janvier 2022;

que des travaux de réfection de chaussées seront réalisés sur le 10e rang et le 14e rang, des travaux de réfection de chaussées et des remplacements de ponceaux sur la route des Hamann, le rang de la Chapelle et le chemin du lac Bolduc dans le cadre du PAVL. Des travaux de drainage et de voirie sur le 7e rang ainsi que du drainage et des travaux de voirie sur la rue des Écureuils et à l'intersection de la rue des Alouettes:

**ATTENDU** qu'une aide financière maximale a été obtenue dans le programme d'aide à la voirie locale – Volet Accélération au montant de 2 286 215 \$;

ATTENDU que ce règlement d'emprunt selon l'article 1061, alinéa 4 du code municipal n'est soumis qu'à l'approbation du ministre vu qu'il a pour seul objet la réalisation de travaux de voirie et que la taxation sera entièrement supportée sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Luce Bouley, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le d'emprunt numéro 273-21 décrétant une dépense de 4 970 100 \$ et un emprunt de 4 970 100 \$ pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur diverses routes de la Municipalité dans le cadre du Volet Accélération du PAVL, sur le 7e Rang et sur la rue des Écureuils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

# 22-01-28 ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 276-22 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE 878 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 878 000 \$ POUR LE PROLONGEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE ET POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE ET DE DRAINAGE SUR LA RUE DES ÉCUREUILS

**ATTENDU** qu'un avis de motion du présent projet de règlement a été donné par la conseillère Luce Bouley et que le dépôt du projet de règlement a été effectué lors de la séance ordinaire tenue le lundi 17 janvier 2022;

**ATTENDU** que le conseil fera l'application d'un montant de 400 000 \$ en provenance de l'enveloppe de la TECQ 2019-2023 pour ce projet;

ATTENDU que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par le conseiller Jean Roy,

Et résolu d'adopter le règlement d'emprunt numéro 276-22 décrétant une dépense 878 000 \$ et un emprunt de 878 000 \$ pour le prolongement de la conduite d'eau potable et pour les travaux de réfection de voirie et de drainage sur la rue des Écureuils.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 22-01-29 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 277-22 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-RM-SQ-7 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT ET APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

**ATTENDU** que la Municipalité a adopté le 6 avril 2020 le Règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec:

**ATTENDU** que la Municipalité souhaite modifier le règlement afin d'assujettir au besoin les stationnements municipaux et les terrains municipaux à certaines dispositions du règlement;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné et que le projet de règlement numéro 277-22 a été déposé lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 17 janvier 2022;

**ATTENDU** que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

**ATTENDU** les explications sommaires rendues par Monsieur le Maire concernant la portée du règlement;

**ATTENDU** que toutes les formalités relatives à l'adoption du règlement ont été respectées;

#### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par la conseillère Luce Bouley,

Et résolu d'adopter le règlement numéro 277-22 amendant le règlement numéro 2017-RM-SQ-7 concernant la circulation et le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 22-01-30 PROJETS DÉPOSÉS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2 : APPUI MUNICIPAL

**ATTENDU** que l'OTJ de Saint-Méthode souhaite se doter d'un tableau indicateur pour le terrain de balle-molle;

**ATTENDU** que l'OTJ de Saint-Méthode a la possibilité de déposer ce projet afin d'obtenir une aide financière dans le programme Fonds régions et ruralité -Volet Soutien à la compétence de développement Local et régional des MRC;

**ATTENDU** que le conseil municipal de la Municipalité d'Adstock souhaite donner son appui à ce projet;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Michel Rhéaume, Appuyé par la conseillère Marie-Claude Létourneau-Larose,

Et résolu que le conseil municipal d'Adstock donne son appui au projet de l'OTJ Saint-Méthode en lien avec l'achat d'un tableau indicateur pour le terrain de balle-molle et confirme son engagement de 3 000 \$ à l'OTJ de Saint-Méthode pour la réalisation de ce projet.

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

### 22-01-31 PROJETS DÉPOSÉS AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ - VOLET 2 : APPUI MUNICIPAL

**ATTENDU** que le comité des loisirs de Saint-Daniel inc. souhaite faire l'aménagement d'un terrain multifonctionnel pour pratiquer notamment la balle-molle et le soccer dans le secteur de Saint-Daniel;

**ATTENDU** que le comité des loisirs de Saint-Daniel inc. a la possibilité de déposer ce projet afin d'obtenir une aide financière dans le programme Fonds régions et ruralité -Volet Soutien à la compétence de développement Local et régional des MRC;

**ATTENDU** que le conseil municipal de la Municipalité d'Adstock souhaite donner son appui à ce projet;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Hélène St-Cyr, Appuyé par le conseiller Michel Rhéaume, Et résolu que le conseil municipal donne son appui au comité des loisirs de Saint-Daniel inc. pour son projet d'aménagement d'un terrain multifonctionnel pour la pratique de divers sports conditionnellement au dépôt du montage financier du projet ainsi qu'une résolution du comité de Saint-Daniel inc. démontrant l'appui au projet

Adoptée à l'unanimité des conseillers.

	,	,
22-01-32	LEVEE DE L	A SEANCE

Il est proposé par le conseiller Sylvain Jacques, Appuyé par le conseiller Jean Roy,	
Et résolu de lever la séance à 19h09.	
Adoptée à l'unanimité des conseillers.	
Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, e procès-verbal, monsieur le maire reconnaît avo apparaissant.	
Le maire,	La Directrice générale et greffière- trésorière,
Pascal Binet	Julie Lemelin